

## RANDONNÉE

### -----Le Moulin de Parade-----

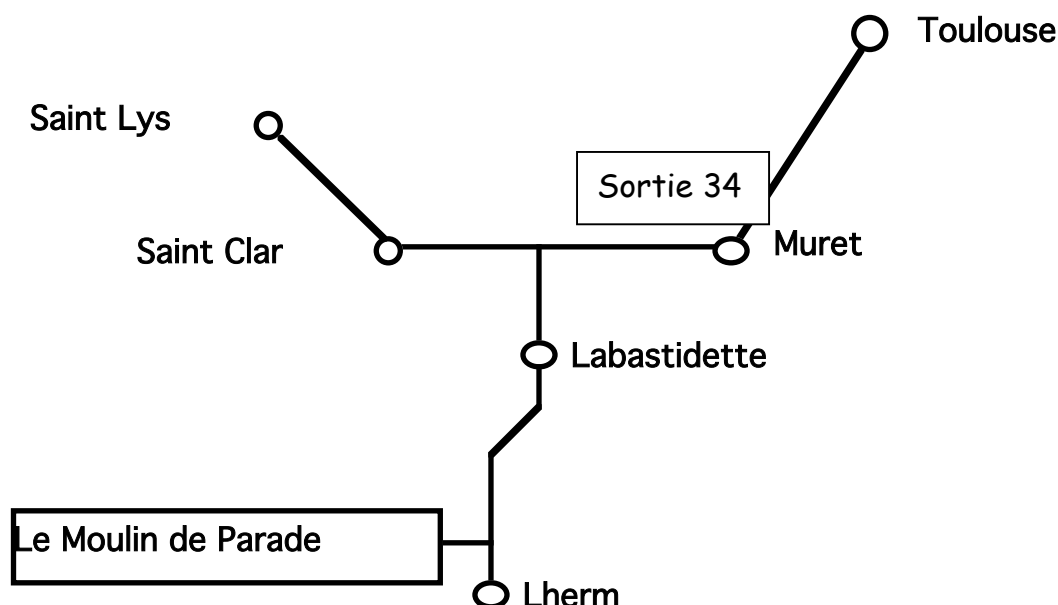
Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit votre enfant pour un stage au Moulin de Parade, nous vous en remercions.

Nous vous donnons rendez-vous le 1er jour du stage (samedi) à partir de 10h, et vous pourrez récupérer votre enfant le dernier jour (vendredi) à 17h. Pour tout renseignement complémentaire ou si vous souhaitez visiter le centre avant le séjour, n'hésitez surtout pas à nous contacter au 05.61.56.15.25 de préférence aux heures de repas.

Nous vous rappelons que toute annulation du séjour sans raison médicale entraînerait la perte de l'acompte.

Pour venir au MOULIN de PARADE, si vous prenez l'autoroute, ne pas prendre la sortie MURET centre ville mais la sortie suivante n° 34, voir le plan ci-dessous:



À très bientôt

Ludovic DARRIGAN

Le Moulin de Parade, 28 chemin de Parade, 31600 LHERM  
TEL: 0561561525 /0616555665

## **RANDONNÉE - TROUSSEAU CONSEILLÉ**

### **\* Affaires obligatoires :**

**\_ certifié médical autorisant la pratique de l'équitation**

- 1 duvet et matelas de sol ou matelas gonflable
- 2 maillots de bain, 1 drap de bain
- 1 paire de bottes d'équitation ou de pluie
- **La fiche sanitaire de liaison**
- Un sac à dos confortable ou sacoche.
- Une gourde isotherme
- Une tenue de pluie (type K-Way )
- Une boîte hermétique type tupperware pour une portion individuelle
- 1 lampe de poche ou frontale

### **\* Affaires conseillées:**

- 8 slips
- 12 paires de chaussettes en coton
- 1 pyjama ou chemise de nuit
- 10 tee-shirts
- 4 sweat-shirts
- 2 pull-over en laine ou veste
- 3 pantalons pour l'équitation en coton ou culottes d'équitation
- 3 pantalons ou caleçons
- 3 shorts ou jupes ou robes
- Affaires de toilette + serviettes
- 1 casquette ou autre
- Lotion solaire et moustique
- Chaussures : 1 paire de tennis + 1 paire de chaussure légères

### **\* Facultatif:**

- Serviette de table
- Mouchoirs en papiers
- Argent de poche

\* Nous fournissons des tentes aux randonneurs, cependant si vous possédez une tente type "2 secondes", elle simplifiera la levée du camp pour votre enfant.

\* Nous ne sommes autorisés à donner des médicaments aux enfants que sur prescription médicale. Si votre enfant suit un traitement ou peut être sujet à certains maux (tête, ventre...), pensez à nous confier son traitement avec une ordonnance.

**Les affaires doivent de préférence être marquées (obligatoire pour les enfants dont le linge sera lavé sur le centre pour les séjours de 15 jours ou plus... )**